



Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

Rapport biennal du CDCA du Tarn

Rappel des objectifs

Pour les membres du CDCA :

- Rendre compte de l'avis des usagers et de tous les acteurs des politiques publiques de l'autonomie au niveau local.
- Formaliser et valoriser le travail commun des membres du CDCA.
- Rendre compte des difficultés et des leviers d'action au niveau national.
- Membres institutionnelles professionnels : orienter la politique de l'autonomie et/ou leurs actions.

Pour le Conseil départemental :

- Prendre connaissance de l'avis des usagers à travers leurs représentants.
- Permettre d'orienter sa politique publique de l'autonomie.

Pour les usagers et le grand public :

- Connaître l'instance, ses actions et axes de travail.
- S'informer sur les orientations du CDCA en matière de politiques de l'autonomie.

Pour les partenaires institutionnels nationaux (HCEFA, CNCPH, DGCS, DREES, CNSA) :

- Meilleure connaissance du fonctionnement des CDCA.
- Prendre connaissance de l'avis des usagers à travers les représentants.
- Connaître les sujets de préoccupation des territoires.
- Orienter l'appui et l'accompagnement au fonctionnement de l'instance et les politiques publiques en la matière.
- Proposer des axes d'amélioration et des recommandations.
- Vérifier la bonne adéquation entre les objectifs de départ et la mise en œuvre.
- Disposer de données croisées et transversales sur les politiques publiques en direction des personnes âgées et des personnes handicapées.

*Référent CDCA du Département du Tarn,
Marie Agnès GIZYCKI*

Plan du rapport

I L'organisation et le fonctionnement du CDCA

II L'activité du CDCA

III La désignation des représentants du CDCA pour une participation extérieure

IV Principaux chantiers ayant impliqué le CDCA

xxx

I. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CDCA

1) Mise en œuvre des modalités de travail prévues par les textes :

Le Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie du Tarn a été installé lors de la séance plénière du 14 mars 2017.

Il est composé de deux formations spécialisées pour les questions relatives aux personnes âgées et personnes handicapées comportant respectivement 94 et 84 titulaires et suppléants.

L'arrêté constitutif a été signé le 14 juin 2019.

2) Mise en œuvre d'autres modalités de travail que les réunions sus visées :

Le CDCA du Tarn, dès son installation, a fait le choix de privilégier le travail en transversalité des thématiques suivantes :

- Groupe 1 : APA et PCH
- Groupe 2 : L'aide aux aidants et le maintien au domicile
- Groupe 3 : Société inclusive
- Groupe 4 : Accessibilité au numérique
- Groupe 5 : Sensibilisation des collégiens
- Groupe 6 : Maison départementale de l'Autonomie, mise en place du guichet unique
- Par ailleurs, un groupe spécifique s'est tenu le 12 novembre 2019 autour du PRIAC afin de permettre aux membres du CDCA de rendre un avis éclairé.

Les thèmes de réflexion ont été choisis dans un premier temps par les membres du Bureau du CDCA, puis affinés au fil du temps par les groupes eux-mêmes. Ces groupes ont été mis en place au début de l'année 2019. Tous les participants se sont déclarés satisfaits du choix de la transversalité qui offre la possibilité d'explorer exhaustivement les champs relevant des deux formations.

Modalités de travail :

La volonté de travailler de manière décloisonnée s'est affirmée dès l'installation du CDCA.

Les groupes de travail sont donc communs aux formations spécialisées et sont pilotés et animés par les vices présidents des deux formations spécialisées.

Leurs objectifs et intitulés ont varié au fur et à mesure des problématiques et enjeux identifiés, en particulier dans la mise en œuvre du projet de la maison départementale de l'Autonomie.

Ainsi un groupe de travail consacré à la réforme de l'APA a été mis en sommeil.

Celui consacré au suivi de la MDA s'est déroulé dans le cadre des rencontres animées lors des assises de la maison de l'Autonomie. Il a abouti à la rédaction d'un avis sur la mise en œuvre, soumis à l'ensemble des membres du CDCA et actuellement il se réunit en groupe de travail spécifique autour de la mise en place du guichet unique d'accueil.

Les membres du CDCA ont souhaité réfléchir à la question de la sensibilisation des collégiens au handicap et au grand âge, ce qui a abouti à la création d'un groupe de travail consacré à cette thématique (groupe 5).

Ces groupes de travail font l'objet d'un compte rendu systématique effectué par les vice-présidents des deux formations spécialisées qui copilotent la dynamique.

Leur composition est libre, l'ensemble des titulaires et suppléants est invité à chaque rencontre.

Un compte rendu est régulièrement diffusé à l'ensemble des membres (titulaires et suppléants).

Par ailleurs des rencontres intergroupes se déroulent une à deux fois dans l'année afin de tenir informé l'ensemble des membres et susciter l'échange.

3) L'articulation avec les dispositifs existants porte essentiellement sur la CFPPA :

- Information sur la programmation de l'année en cours.
- Bilan annuel présenté en séance plénière ainsi que le prévoit la réglementation.
- Information sur les évolutions de la CFPPA dans le cadre du groupe de travail relatif l'aide aux aidants.

Toutefois, les membres du CDCA souhaiteraient être associées en amont, par exemple en assistant à la séance plénière de la CFPPA validant la programmation des actions de prévention, sans nécessairement disposer pour autant de voix délibératives.

4) Nombre de rencontres :

Séances plénières : deux par an

Groupes de travail :

Groupes 2 et 3 : 3 à 4 réunions durant le premier semestre 2019

Groupes 4, 5 et 6 : 1 à 2 réunions durant le dernier trimestre 2019

Pas de réunion de bureau

5) Nombre de membres titulaires par formations spécialisées :

48 pour la formation PA – 45 pour la formation PH

6) Nombre de membres titulaires ou suppléants :

Formation PA : 48 titulaires – 43 suppléants

Formation PH : 45 titulaires – 39 suppléants

7) Association par le CDCDA à ses travaux d'autres personnes susceptibles de lui apporter des informations utiles : non mais la possibilité reste ouverte.

8) Taux moyens de participation des membres sur la période observée : de 5 à 12 personnes pour les réunions de groupes, environ 20 personnes lors de la plénière des groupes du 25 juin.

En réunion plénière : problématique liée au manque de présence des membres tous collègues confondus : 1/3 des membres présents.

En commission spécialisée commune aux deux publics : 4 à 5 personnes présentes.

9) Thématiques abordées par le CDCA sur la période observée :

Les thématiques ont été réparties par groupes de travail abordant les sujets des allocations APA et PCH, l'aide aux aidants et le maintien à domicile, la société inclusive, l'accessibilité au numérique, la sensibilisation des collégiens, la Maison départementale de l'autonomie et la mise en place du guichet unique ainsi que la communication du CDCA (création d'un logo, réflexion de mise en place d'une newsletter...).

10) Adoption du règlement intérieur : le 14 mars 2017 sur la séance d'installation et le 27 novembre 2019 (amendement portant sur les modalités de désignation des membres du CDCA à des instances extérieures).

11) Moyens nécessaires au fonctionnement du CDCA et leur inscription dans le règlement intérieur

ETP dédié au fonctionnement :

- 0,10 ETP par mois de secrétariat
- 0,10 ETP par mois de chef de service
- Préparation de l'ordre du jour
- Compte rendu de séances
- Soutien à l'animation
- Diffusion d'informations dans le champ de la gérontologie et du handicap
- Gestion et alimentation de l'espace de consultation de documents dédié au CDCA sur le portail « personnes-agees.tarn.fr »
- Communication : logo spécifique au CDCA créé par le service de la communication de la Collectivité.
- **Enveloppe financière :** pas d'enveloppe financière prévue. Inscription au budget 2020 de crédits nécessaires à favoriser la participation de personnes en situation de handicap (interprétariat en langue des signes)
- **Frais professionnels pris en charge :** non

12) Existence d'une association de gestion : non

13) Participation des personnes âgées ou en situation de handicap à l'instance : oui du fait de la nature même du CDCA qui comprend des représentants d'utilisateurs eux-mêmes en situation de handicap (moteur et auditif notamment).

- **Moyens et accessibilité mise en œuvre :** financement d'interprétariat en langue des signes pour des séances de travail en groupe restreint relatives à la mise en œuvre du guichet unique de la MDA et une séance plénière.
Accessibilité des lieux de rencontres

14) Les freins spécifiques au fonctionnement du CDCA et les leviers mis en œuvre pour les surmonter :

Freins liés à la lourdeur du dispositif en particulier dû au nombre de membres.

Il a été complexe de mobiliser les partenaires du champ du handicap, ce qui explique que l'arrêté de constitution du CDCA ait été signé plusieurs mois après l'installation de l'instance.

Pas de budget prévu dans la loi, notamment pour les frais de déplacement

Les attributions réglementaires du CDCA sont relativement lourdes et entraînent des séances plénières très chargées peu propices au débat.

La technicité des sujets abordés nécessiterait un accompagnement et un soutien à l'animation renforcé, difficiles à mobiliser en termes de moyens humains.

15) Evolutions organisationnelles du CDCA depuis sa création :

La double instance personnes âgées personnes handicapées aurait pu conduire à un manque de transversalité ; il a été souhaité dès le départ par les membres du CDCA d'aborder l'autonomie par thématiques et en groupe de travail commun.

16) Eléments de synthèse :

Les groupes de travail sont dynamiques et porteurs de propositions, le lien avec les séances plénières, lourdes au regard des points réglementaires à traiter, ne permet pas un rendu fidèle de cette dynamique.

Les groupes de travail constituent une réelle plus-value pour les services, en particulier dans la mise en œuvre de la MDA.

II. ACTIVITE DU CDCA

1.1) Les compétences obligatoires /consultation

	Avis rendu Oui/non si non raison	Formation concernée	Collèges consultés	Modalités de consultation	Procédure de validation	Commentaire
Projet régional de santé	Oui	PA PH	Séance plénière	Documents de synthèse transmis avant séance	Vote à main levée	
Schéma régional de santé	Oui	PA PH	Séance plénière	Documents de synthèse transmis avant séance	Vote à main levée	
Schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs	Schéma départemental inexistant					
Schémas départementaux perte d'autonomie / handicap	Oui	PA (schéma gérontologique concerné par la démarche)	Séance plénière	Participation aux groupes de travail	Vote à main levée	
CFPPA	Consultation	PA	Séance plénière	En séance	Vote à main levée	
Rapport d'activité des services départementaux MDPH et CFPPA	Oui annuellement	PA PH	Séance plénière	En séance	Vote à main levée	
Conventions entre département et partenaires	Non pas de convention passée sur la période concernée					Evolution à prévoir dans le cadre de la mise en œuvre de la MDA
Constitution	Oui	PA PH	Séance	Groupe de	Vote à main	Avis rendu

d'une MDA			plénière	travail mixte	levée	
-----------	--	--	----------	---------------	-------	--

1.2) Informations

	Avis rendu oui/non si non : raison	Suites éventuelles
Programme départemental de l'habitat	Pas d'existence du PDH dans le Tarn	
Programme départemental d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés	Non	
Activité et moyens mis à disposition de la MDA par le PCD	Non MDA pas installée à ce jour Association du CDCA aux travaux de mise en œuvre	

2) Compétences non obligatoires

2.1 Débats et propositions à l'initiative du CDCA sur toute question concernant la politique de l'autonomie

Thématiques abordées	Initiative	Modalités de travail	Conclusions
APA et PCH	Formations PA & PH mutualisées	État des lieux Analyse	Systèmes efficaces, mais accès à la PCH à simplifier
Aide aux aidants	Formations PA & PH mutualisées	État des lieux Analyse	Voir ci-dessous, point 2.3
Société inclusive	Formations PA & PH mutualisées	État des lieux Analyse	2 thèmes ciblés dans un premier temps : <ul style="list-style-type: none"> • Les collégiens • La mobilité
Accessibilité numérique	Formations PA & PH mutualisées	État des lieux Identification des besoins	Quelques pistes de réflexion (notamment sur la formation)
Sensibilisation des collégiens au handicap	Formations PA & PH mutualisées	État des lieux Perspectives	2 axes de travail
Guichet unique MDA	Formations PA & PH mutualisées	Présentation du dispositif	Préconisations du CDCA - perspectives

2.2 Sur saisine d'une institution

Le CDCA du Tarn n'a pas été confronté à ce cas de figure.

2.3 Recommandations visant au respect des droits et à la bientraitance des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, à assurer le soutien et la valorisation des proches aidants ainsi qu'à la bonne prise en compte des questions éthiques

La question est posée de l'indemnisation des aidants, en lien notamment avec la perte d'emploi (assez fréquente) et, de ce fait, une diminution du montant de la pension de retraite.

A ce sujet, le CDCA sera particulièrement attentif à la mise en œuvre du congé rémunéré du proche aidant prévu en octobre 2020, par le gouvernement.

L'AGAPEI organise un colloque sur le rôle et les besoins des aidants en avril 2020 et assurera une intervention sur les aidants lors des assises du handicap à Castres le 22 novembre prochain.

Le groupe procède à un état des lieux partiel :

- L'organisation d'une journée « aidants-aidés » par l'ARS
- Des EHPAD ont produit un flyer synthétique sur les aidants
- Les vacances aidants-aidés sont à développer, car les séjours de rupture, les accueils temporaires et les accueils de jour concernent encore trop peu de personnes.

Le groupe souhaite être associé aux projets qui seront retenus par la Conférence des Financeurs en 2020 concernant l'aide aux aidants.

Le Conseil départemental mène depuis plusieurs années une politique dynamique en la matière.

Le groupe de travail souhaiterait connaître les moyens, outils, actions, qui existent (ou pourraient se mettre en œuvre) pour connaître les âges des aidés comme des aidants, leur situation géographique et surtout procéder à un recueil de la parole des aidants et des aidés ? Existe-t-il des statistiques ?

De plus, il serait intéressant de savoir de combien de lits dispose le département pour l'accueil des personnes en situation de handicap qui nécessitent le soutien d'un aidant.

Le groupe manque également d'informations relatives aux initiatives des associations et/ou des établissements dont il pourrait se nourrir pour construire des propositions.

Il nous paraît donc souhaitable d'associer le service concerné à nos prochaines rencontres.

2.4 Travail en réseau des CDCA d'une même Région

Le CDCA du Tarn n'a pas travaillé en réseau avec celui d'un autre département.

3 Question qualitative ouverte :

Les groupes de travail et de réflexion du CDCA, évoqués ci-dessus, n'ont été opérationnels qu'au début de l'année 2019. Ils ont bien avancé leurs travaux et seront en mesure de formuler des propositions concrètes au Département dans le courant de l'année 2020.

Le CDCA envisage de développer des stratégies de communication pour valoriser son engagement aussi bien auprès des personnes âgées qu'en situation de handicap. Pour cela, il dispose déjà du portail « personnes-agees.tarn » qui deviendra le portail de l'autonomie regroupant les usagers concernés par les deux formations mutualisées.

Par ailleurs, le CDCA qui est un outil partenarial très ouvert manque de lien avec la Conférence des financeurs. Bien que consulté sur la programmation et le bilan, il pourrait être mieux associé aux choix de la Conférence, ce qui lui permettrait d'avoir une meilleure lisibilité sur les projets et ainsi un recul supplémentaire pour analyser les situations et formuler des préconisations ou des propositions plus précises.

III. LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CDCA POUR UNE PARTICIPATION EXTERIEURE

Instances	Membres du CDCA Collège	Modalité de désignation	Retours
Commission départementale des mandataires judiciaires	Commission inexistante dans le Tarn		
CDPAH	Titulaire : Mme Anne-Marie AZAM (UMT) A désigner 1 suppléant : M. Patrick MAURELO (UMT) en remplacement de <i>Mme Marie-Christine MEGEL</i>	Consultation en séance	Compléments apportés lors de la présentation du rapport d'activité des services de la MDPH
COMEX	Mme Maryse ESCRIBE (ADDAH) ; Mme Florence FERRANDI (APAJH) ; M. Michel LEHON (ADAPEI) ; M. François ROUCHY (AFM) ; Mme Marie-Elisabeth SOULIE (UNAFAM) A désigner : Mme Pascaline REYNAUD-MATTUTZU (APF France handicap) en remplacement de <i>Mme Pascale BERLY</i>	Consultation en séance	Compléments apportés lors de la présentation du rapport d'activité des services de la MDPH
CRSA	1 ^{er} suppléant : M. Bernard PRADINES (ARG) et M. Henri ABADIE (Convivage) 2 ^{ème} suppléant : M. Bernard LEFAY (UNRP) et M. Alric SOUCHON (Convivage)	Sur appel à candidatures	Les retours seront organisés lors des séances plénières dès 2020.
Commission d'information et de sélection d'appels à projets social ou médicosocial	Membres à confirmer Titulaires : Mme Maryse ESCRIBE (ADDAH 81) et M. Paul-Gérard CHAUVET (FO) Suppléantes : Mme Chantal FABREGAL (ADDAH81) et Mme Danièle DUTOIT (FO)	Poursuite du mandat des membres désignés au titre du CODERPA ou du CDCPH	
CTS	Titulaire PA : Mme Isabelle MAS (UNSA) Suppléant PA : M. Bernard PRADINES (ARG) Titulaires PH : M. Marc BOUDIER (AGAPEI) et M. Frédéric GERMAIN (APF France Handicap) Suppléantes PH : Mme Maryse ESCRIBE (ADDAH) et Mme Anne-Marie ROQUELAURE (FO)	Sur appel à candidature	
Commission consultative de retrait de l'agrément des accueillants familiaux	Titulaire : Mme Hélène AUSSAGUES (Génération mouvement) Suppléante : Mme Myriam MONIER (Génération mouvement)	Poursuite du mandat des membres désignés au titre du CODERPA ou du CDCPH	

IV. PRINCIPAUX CHANTIERS AYANT IMPLIQUE LE CDCA

Le chantier essentiel dans lequel le CDCA occupe toute sa place est la Maison départementale de l'Autonomie. En effet, cette structure constitue un outil de développement des politiques publiques en direction des publics les plus fragiles.

Le CDCA est associé à tous les niveaux de la mise en œuvre, à laquelle il participe avec beaucoup d'enthousiasme, notamment parce que la MDA conjugue les problématiques des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Les autres chantiers-phare du CDCA sont les aidants et l'accès aux droits des personnes, pris au sens le plus large du terme, ainsi qu'en témoignent les travaux des groupes mis en place.